

OBJET Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Restauration collective (SIREST) de Rouen Bois-Guillaume

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la fermeture pour travaux de la cuisine centrale municipale à partir du 8 juillet 2024 et pour une période de 4 semaines environ,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la fourniture de repas au sein des accueils de loisirs, des structures petite enfance, des résidences autonomes et du restaurant administratif,

Considérant que le SIREST de Rouen Bois-Guillaume est en capacité de produire ces repas, dont la livraison sera assurée par la Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N° 93

OBJET Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Restauration collective (SIREST) Rouen Bois-Guillaume

Située sur le chemin du Halage, notre cuisine centrale produit environ 2 000 repas par jour, à destination des enfants des écoles, des accueils de loisirs et des structures petite enfance ; des personnes âgées des résidences autonomie ; et des agents municipaux qui fréquentent le restaurant administratif.

Des travaux d'ampleur sont prévus cet été, pour améliorer les conditions de travail et la capacité de production :

- Remplacement des tableaux électriques pour permettre le déploiement en toute sécurité des nouveaux matériels de cuisine, plus efficaces et plus ergonomiques ;
- Remplacement des cellules de refroidissement pour améliorer notre capacité à travailler des produits bruts tout en garantissant les règles de sécurité alimentaire ;
- Remise en état des systèmes aérauliques ;
- Réfection des résines de sol et des plinthes dans la zone de production ;
- Agrandissement du bureau dans la zone de production.

Ces travaux nécessitent la fermeture de la cuisine centrale et l'arrêt de la production pendant 4 semaines environ.

Afin de maintenir la prestation de restauration à destination des accueils de loisirs, des résidences autonomie, des structures petite enfance et du restaurant administratif, il est proposé de conventionner avec le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIREST) de Rouen-Bois-Guillaume, en vue de la fourniture de repas pendant cette période (de l'ordre de 350 à 400 repas par jour).

Ce partenariat a été envisagé en prenant acte de l'adéquation entre nos engagements respectifs pour une restauration responsable d'une part, et de la cohérence de nos organisations respectives d'autre part. Le SIREST dispose par ailleurs de la capacité à intégrer notre besoin car le volume de production est réduit pendant la période estivale par rapport à la période scolaire.

La convention en annexe précise les modalités de fourniture et de facturation des repas, étant précisées que les équipes de la cuisine centrale continueront à assurer les missions de répartition et de livraison des repas.